



PLQ ROLLIET PIÈCE « G »

PROCÈS-VERBAL
DATE & HEURE
LIEU

APPEL À PROJETS COOPÉRATIVE LE ROLLIET
5 OCTOBRE 2020 – 8H³⁰-16H⁰⁰
SKYLAB - PLAN-LES-OUATES

PARTICIPANTS

Les participants sont listés en annexe (n° 1)

1. PRÉAMBULE

Prochaine séance

Vendredi 5 mars 2021 (auditions)

Lieu

SKYLAB – Plan-les-Ouates

Convoqués

Les présents (cf. annexe n° 1)

2. GÉNÉRALITÉS

Madame Fabienne Monbaron, Conseillère Administrative en charge du Service des Constructions et de l'Aménagement (SCA) de la Commune de Plan-les-Ouates, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du comité d'évaluation.

Monsieur Yann Gaillard, Urbaniste au SCA, présente le contexte du périmètre des Cherpines et du Plan Localisé de Quartier du Rolliet, ainsi que les enjeux de cet appel à projets pour la Commune de Plan-les-Ouates.

Ensuite et chacun son tour, l'ensemble des membres du comité d'évaluation se présente et est invité à déclarer ses potentiels conflits d'intérêts en lien avec les dossiers reçus dans le cadre de l'appel à projets.

3. DÉCISIONS INCIDENTES

Au cours des présentations, Monsieur Stéphane Fuchs, architecte et associé du bureau ATBA, mentionne des relations étroites avec plusieurs coopératives participant à l'appel à projets.

Après plusieurs échanges, la CFPI propose de tenir compte de cette situation et de conserver Monsieur Stéphane Fuchs pour ses compétences professionnelles, tout en transférant son droit de vote au profit de Monsieur Vincent Le Mouël, architecte au sein du Service des Constructions et de l'Aménagement de la Commune (SCA) de Plan-les-Ouates.



Cette décision est prise à l'unanimité des votants.

Monsieur Romain Lavizzari fait une rapide présentation du cahier des charges et rappelle les critères d'évaluation des candidatures.

Il confirme ensuite la conformité de l'ensemble des dossiers eu égard aux documents et informations sollicités dans le cahier des charges.

Huit dossiers ont été déposés et les coopératives ou les associations de coopératives sont les suivantes :

- Coopérative Arpège ;
- Coopératives Codha & les Echaux ;
- Coopératives Cooplog & Mouton Vert ;
- Coopératives Harmonie & Equilibre ;
- Coopérative Osmose.
- Coopératives Cooplog & Mouton Vert ;
- Coopérative Pro4Coop ;
- Coopérative Séquoia ;
- Coopératives Voisinage et la Mangrove.

Sur le principe, la Commune de Plan-les-Ouates souhaite retenir trois dossiers pour le second tour.

A ce stade, la CFPI soumet, à la détermination des membres du comité d'évaluation, la notion de « primo-coopérative », plus particulièrement en regard des coopératives « les Echaux » et « Harmonie » dont certains membres émanent de coopératives retenues dans le dossier des « Sciers » et qui se sont regroupés ensuite sous une autre entité (la Bistoquette).

Après plusieurs échanges, le comité d'évaluation confirme le caractère de « primo-coopérative » des coopératives « les Echaux » et de « Harmonie ».

4. DÉCISIONS SECOND TOUR

Au terme de cette journée et après avoir procédé à de nombreux débats, le comité d'évaluation tient tout d'abord à saluer la grande qualité générale des dossier rendus et, de ce fait, décide de retenir quatre dossiers pour le second tour :

Sont retenues :

- Coopérative Arpège ;
- Coopératives Codha & les Echaux ;
- Coopératives Harmonie & Equilibre ;
- Coopérative Osmose.



COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE SA

RUE JOSEPH-GIRARD 40 | 1227 CAROUGE (GENÈVE)

+41 22 309 20 70 | CL.OP@CFPI.CH | CFPI.CH



Ne sont pas retenues :

- Coopératives Cooplog & Mouton Vert ;
- Coopérative Pro4Coop ;
- Coopérative Séquoia ;
- Coopératives Voisinage et la Mangrove.

L'appréciation qualitative des candidatures par les membres du comité d'évaluation est annexée au présent procès-verbal (cf. annexe n° 2).

Madame Fabienne Monbaron remercie l'ensemble de membres du comité d'évaluation pour la qualité des débats de la journée et clôt la séance.

annexes mentionnées